ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 77218

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le projet de fermeture des antennes de services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) concernés par la disparition des tribunaux de grande instance auxquels elles sont liées. L'antenne de Morlaix fermerait notamment et les dossiers suivis par cette instance seraient alors transférés sur le SPIP de Brest. Aussi, les professionnels s'inquiètent que les personnes suivies par ces services se retrouvent à une distance trop éloignées de leur antenne de rattachement et que, pour des raisons financières ou faute de moyen de transport, elles ne puissent répondre à leur convocation. Elle souhaiterait donc connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

La fermeture prévue dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire de 21 tribunaux de grande instance a un impact sur l'organisation départementale des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Ces fermetures devraient entraîner, dans le même temps, celles des antennes locales d'insertion et de probation (ALIP). Une réflexion a donc été engagée au plan local pour évaluer l'activité de ces antennes. Ce travail a permis de définir des critères d'évaluation permettant d'envisager le maintien d'une antenne en raison du nombre de publics suivis sur ce secteur. Au-delà de cette notion d'activité, deux autres critères sont également à prendre en compte à savoir la possibilité à terme d'avoir un personnel d'encadrement et l'éloignement d'un autre service du département. La prévention de la récidive est au coeur de la politique pénitentiaire que le ministre d'État souhaite mettre en place. Cette ambition nécessite une meilleure préparation à la sortie pour les personnes détenues et un développement des aménagements de peine. C'est la raison pour laquelle le ministre d'État a engagé une réforme portant sur les missions et l'organisation des SPIP qui depuis 1999 ont une organisation départementale. Ces services doivent voir leur efficacité et leurs moyens renforcés. Une réflexion est conduite avec les partenaires sociaux, sur les localisations géographiques des services. Sont ainsi confirmés le maintien en fonctionnement de 2 antennes (Bressuire et Tulle) et la fermeture de quatre autres (Marmande, Saumur, Dinan et Montbrison). Il a été demandé à la direction de l'administration pénitentiaire de reprendre le dossier avec les partenaires sociaux et institutionnels, le maintien de l'antenne de Morlaix ayant été confirmé.

Données clés

Auteur : Mme Marguerite Lamour
Circonscription : Finistère (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77218
Rubrique : Système pénitentiaire
Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)
Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE77218

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4423
Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7051